

LA DÎME

Ce n'est pas du VOL

GRATUIT

Auteur: AHNIELA



<https://www.oratio-spiritualdialog.fr>



SOMMAIRE

1

Introduction :
La dîme et les organisations religieuses

2

La dîme dans les Écritures

3

La dîme dans la pratique et les dérives

1. La dîme et les organisations religieuses

Dans ces quelques lignes, j'aimerais aborder avec vous un sujet délicat :

la dîme.

Nous savons que l'argent est souvent source de discordes, de divisions et de conflits dans toutes les sociétés. L'organisation religieuse n'échappe pas à cette réalité.

Je vous invite à réfléchir à ce thème afin que chacun d'entre vous dispose des éléments nécessaires pour en discuter. Nous allons explorer ensemble cette question sensible.

Une organisation religieuse est une structure comme les autres, composée d'êtres humains. Ce sont les mêmes individus que l'on retrouve dans tous les domaines. Dans la vie quotidienne, dans chaque institution, les mêmes hommes et femmes constituent les différentes structures humaines.

Par conséquent, nous rencontrons inévitablement les mêmes difficultés et problèmes.



Ce n'est pas parce que nous avons choisi de cultiver notre foi et notre piété que toutes nos faiblesses ont disparues. Ce que je souhaite vous faire comprendre, c'est que, étant donné que ce sont les mêmes personnes avec leurs défauts et leurs qualités, il n'est pas surprenant de retrouver les mêmes défis.

Une organisation religieuse fonctionne comme une équipe de football, une association, une entreprise ou un groupe de théâtre ; ce sont toujours les mêmes individus.

2. La dîme dans les Écritures

Mes amis, la dîme est un impôt divin. Ce n'est pas du vol. Je tiens à le répéter : ce n'est pas du vol. Depuis des temps immémoriaux, le concept de la dîme fait partie intégrante des pratiques religieuses.

Deutéronome 26 :

12- : « *La troisième année, l'année de la dîme, lorsque tu auras fini de prélever toute la dîme de tes produits, tu la donneras au lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve. Ils mangeront à satiété dans ta ville* ».

Mes amis, il est clair que la dîme que notre Seigneur nous demande de prélever n'est pas destinée à Lui. Que pourrait-Il bien faire de notre collecte ? Il nous enseigne à travers ces paroles : « *Tu donneras aux lévites, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve. Ils mangeront à leur faim dans ta ville.* »

Voici le principe établi par DIEU : celui de la dîme. Il s'agit d'une collecte qui nous revient, destinée à soutenir les plus faibles et les plus défavorisés.

Malachie 3 :

10- : « *Apportez toutes les dîmes à la maison du trésor afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison. Mettez-moi ainsi à l'épreuve, dit l'Éternel, le Maître de l'univers, et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les fenêtres du ciel, si je ne déverse pas sur vous la bénédiction en abondance* ».

Mes amis, la pratique et le concept de la dîme sont intimement liés à une promesse.

Ce ne sont pas des paroles humaines. DIEU est DIEU ! La dîme est associée à une promesse.

Il déclare : « *Faites de cette manière* », et notre DIEU ajoute : « *Vous verrez les résultats.* »

DIEU n'est pas un homme, et je ne cesserai jamais de le répéter.

La Parole de DIEU n'est pas une parole en l'air.

Ce n'est pas une simple déclaration, c'est DIEU qui parle !

Nous sommes ici dans l'Ancien Testament, c'est-à-dire sous la loi, et nous constatons déjà que la dîme a été instituée depuis cette époque. Rien n'a été inventé, nous n'avons rien créé de nouveau.

Aujourd'hui, au XXI^e siècle, nous n'avons rien inventé non plus. La seule différence est que nous utilisons désormais des billets de banque.

Cependant, le principe de la dîme demeure intact.

La dîme n'est pas du vol ! Ce concept permet à une organisation de vivre en toute autonomie, en subvenant à ses propres besoins sans attendre d'aide extérieure.

La dîme nous protège de la disette et de la faillite.

Réfléchissons un instant : quelle que soit l'organisation, qu'il s'agisse d'un groupe de prière, d'une structure sportive, d'une association ou d'un collectif, comment pourrait-elle subsister sans fonds propres ? Peu importe la structure, elle a besoin de ressources financières pour exister.

Mon ami, peu importe où tu vas, tu ne pourras jamais contredire cela :

il est impossible de créer une organisation, quelle qu'elle soit, sans aucune ressource financière. Je t'invite à méditer là-dessus et à rester un moment dans cette réflexion.

Un groupe religieux ne bénéficie d'aucune subvention. Sans les collectes, sans la dîme, sans les quêtes, comment une telle organisation pourrait-elle exister ?

Comment pourrait-elle survivre ?

La dîme, entre autres, sert à soutenir les démunis et les serviteurs de DIEU, car certains d'entre eux n'ont pas d'autre source de revenus. Elle permet de subvenir aux besoins de ceux qui consacrent leur temps et leur énergie au service de DIEU.



Il arrive parfois que l'on modifie l'appellation de la dîme. Plutôt que de l'appeler « dîme », elle peut être désignée comme subvention, taxe ou impôt. On peut également l'appeler cotisation ou droit d'inscription, mais aucune organisation ne peut subsister sans fonds propres.

Un groupe religieux est une association comme tant d'autres. C'est ce qui nous permet de jouir de notre liberté de culte, et c'est la dîme qui nous confère cette indépendance.

Mes amis, réfléchissons un instant : des personnes souhaitent se rassembler pour prier. Elles décident de chercher un local où se réunir. Dites-moi, qui va payer la salle ? Qui va s'occuper de l'électricité, du chauffage, du ménage ? Qui va éventuellement financer l'achat des sièges et d'autres articles nécessaires ?

Si ces personnes choisissent de se réunir chez un frère ou une sœur de bonne volonté, est-ce à cette âme de supporter tous les frais annexes ? Est-ce au frère qui prête son local pour prier de prendre en charge tous ces coûts ?

Mes amis, la dîme n'est pas du vol !

3. La dîme dans la pratique et les dérives

Il est vrai que face à l'argent, certains d'entre nous peuvent être faibles et vulnérables. Certains Hommes de DIEU ne sont pas toujours irréprochables dans ce domaine. Mais cela ne signifie pas que la dîme soit un vol, NON !



Autrefois, la dîme correspondait à un dixième des produits de la récolte. Aujourd'hui, dans le cadre de la Nouvelle Alliance, il n'est plus question de donner un dixième de son salaire ou de sa récolte. Nous donnons selon notre cœur, selon nos possibilités.

Aujourd'hui, mes amis, en ces temps difficiles, certaines congrégations religieuses demandent aux fidèles de donner un dixième de leur salaire.

Chers Responsables et Hommes de DIEU, ce concept de la dîme était valable sous l'Ancienne Alliance.

L'Homme de DIEU le sait. Aujourd'hui, sous la Grâce, dans la Nouvelle Alliance, il ne nous est plus demandé de donner un dixième de notre salaire ou de nos ressources. En procédant ainsi, chers amis Hommes de DIEU, nous mettons en grande difficulté de nombreux enfants de DIEU.

Nous avons souvent dans nos paroisses, dans nos groupes religieux, des frères et des sœurs de conditions modestes, voire très modestes. Nous devons les enseigner selon la vérité.

Toi, homme de DIEU qui entends ce message, si tu te reconnais dans ces pratiques, arrête, change de méthode et conforme-toi aux Écritures. Cesse d'appauvrir les enfants de DIEU, repens-toi, le Seigneur te pardonnera.

En agissant de la sorte, mon ami homme de DIEU, tu jettes un discrédit sur la chrétienté et sur notre foi. Applique ce que le Seigneur nous demande.

Voici ce que le Seigneur nous demande. À travers ces deux versets, toi, homme de DIEU, tu dois être en mesure de t'adapter et de t'appuyer sur la Parole.

2 Corinthiens 9 :

7- : « Que chacun donne ce qu'il aura décidé en son cœur, sans regret ni contrainte, car DIEU aime celui qui donne avec joie ».

Mes amis, cette Parole est claire et accessible à tous. Ce n'est ni une parabole ni une métaphore. La pratique de la dîme, telle qu'elle est observée dans de nombreuses congrégations religieuses, attriste le Seigneur.

Nous, qui avons la responsabilité d'enseigner, devons transmettre aux enfants de DIEU la vérité. La dîme, telle qu'elle est décrite dans 2 Corinthiens 9:7, n'est pas un vol !

Lisons ensemble :

1 Corinthiens 16 :

2- : « Que chacun de vous, le dimanche, mette de côté chez lui ce qu'il pourra, en fonction de ses moyens, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour récolter les dons. ».

Mes amis, ici, il ne s'agit pas strictement de la dîme, mais j'ai choisi ce verset pour souligner la notion de possibilité et de disponibilité :

« Que chacun de vous mette de côté ce qu'il pourra, en fonction de ses moyens ».

C'est le même principe que la dîme, d'où mon choix.

À aucun moment, quelque chose n'est imposé. Nous vivons sous la Nouvelle Alliance. Je ne fais que relater ce que DIEU a établi.

C'est Lui qui a institué les règles concernant la dîme.



Toi, ma sœur, toi, mon frère, que personne ne te demande 1/10 de tes revenus. Ce n'est pas ce que le Seigneur a dit.

Ces pratiques sont souvent critiquées, à juste titre, par ceux qui ne croient pas.

Les personnes extérieures profitent de cette situation pour émettre des critiques à l'encontre des organisations religieuses.

Toi, mon ami incroyant ou irréligieux, tu as tout à fait le droit de dénoncer et de critiquer les Pasteurs ou les Responsables qui abusent des enfants de DIEU par le biais de la dîme. Cependant, garde à l'esprit que seul DIEU est en mesure de juger. Mon ami, bien que tu sois farouchement opposé à la dîme, tu devrais te montrer plus prudent lorsque celle-ci est pratiquée selon les commandements divins. Car, toi qui critiques les Pasteurs, tu es souvent le premier à parier sur des courses de chevaux, de chiens, ou à jouer au loto sportif.



Tu es celui qui s'adonne au blackjack et à d'autres jeux de hasard, dépensant sans compter. Tu nourris secrètement le désir de devenir riche, te mettant parfois dans des situations financières délicates. Toi, qui critiques la dîme, tu connais tous les jeux de hasard qui font rêver, tu fréquentes les casinos et les hippodromes, espérant un gain qui ne vient jamais.

Tu pratiques, sans t'en rendre compte, le principe du « semer pour récolter ».

Cesse de critiquer la dîme lorsqu'elle est pratiquée dans de bonnes conditions.



Mon ami, lorsque tu souhaites aller au cinéma, tu paies ton billet.
Pour stationner ta voiture, tu acquittes des frais. Si tu veux entrer en discothèque, tu payes ta place. Dans toutes nos activités, nous devons nous acquitter d'une certaine taxe pour permettre à l'organisation et à la société de fonctionner.
Il en va de même pour la dîme.



Réfléchis aux exemples suivants : un groupe religieux qui loue une salle fait face aux mêmes défis qu'une personne souhaitant organiser une soirée dansante. Cette organisation doit payer pour la location de la salle. Pourtant, le jour J, dis-moi, y a-t-il une caisse à l'entrée ?

As-tu déjà vu une organisation religieuse demander une cotisation pour prier ? Pourtant, elle fait face aux mêmes difficultés. Lorsque tu vas au cinéma, tu paies. Pour l'organisation religieuse, tu entres, tu pries, et tu sors !

Mes amis, sans la dîme et sans ces quêtes, dis-moi comment cette organisation pourrait fonctionner ? Tu fais partie d'une organisation, tu es adhérent à un syndicat ou autre, et tu paies ta cotisation. Selon tes ressources, tu acquittes tes impôts. Il n'y a rien de scandaleux à pratiquer la dîme dans une organisation religieuse.

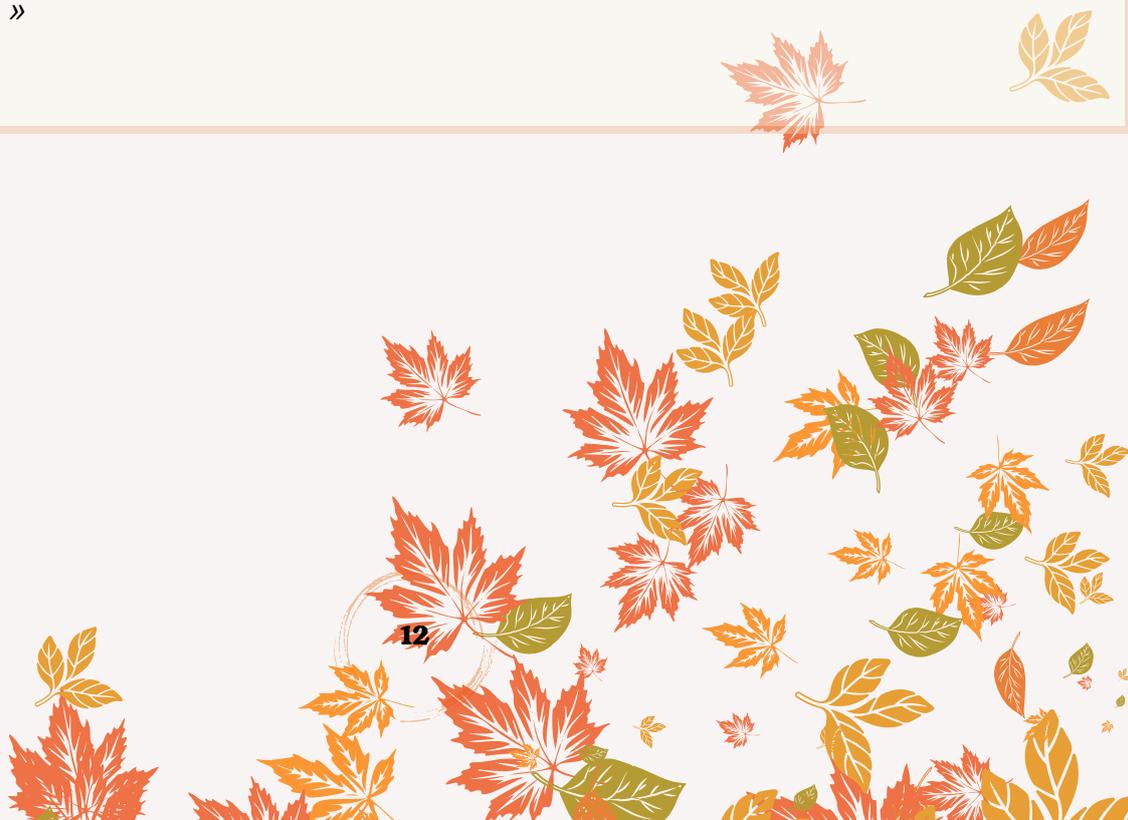
Non, la dîme n'est pas un vol.

Pour les enfants de DIEU dont la foi n'est pas encore mature et qui n'ont pas encore expérimenté la nécessité et la joie de participer à la dîme, lisons :

2 Corinthiens 13 :

5- : « Examinez-vous vous-mêmes pour savoir si vous êtes dans la foi; mettez-vous vous-même à l'épreuve.

Ne reconnaissez-vous pas que Jésus-Christ est en vous ? À moins peut-être que vous ne soyez disqualifiés. »



Même si tu estimes que ta foi n'est pas encore pleinement développée, mets-toi à l'épreuve. Si l'on ne te demande pas de donner 1/10 de tes revenus, participe à la dîme, car JÉSUS est en toi, à moins que tu ne sois pas de ceux qui croient. La Parole de DIEU est vivante, et DIEU est vivant. Il se manifestera à toi. Lorsque l'on ne te demande pas 1/10, donne selon tes possibilités, et tu verras les résultats.

Le prélèvement de la dîme permet d'éclairer rapidement la nature de l'organisation en question. Si l'on exige de toi de donner impérativement 1/10 de ton salaire, interroge-toi et prie. Demande au Seigneur de te guider. Si l'on te demande systématiquement de donner 1/10 de ton salaire dans une congrégation religieuse, je te conseille de refuser de te plier à cette règle, car elle ne provient pas de DIEU.

En revanche, si l'on te laisse la liberté de donner selon ton cœur et tes moyens, alors fais-le sans hésitation. Grâce à cette règle, tu ne pourras plus dire : « je ne peux pas », car lorsque l'on te demande de donner ce que tu peux et ce que tu veux, tu as toujours la possibilité de contribuer. Que ce soit 0,50 € ou 1 €, tu peux toujours apporter ta pierre à l'édifice pour permettre à l'organisation de subsister.

Ne te comporte pas dans l'assemblée de DIEU comme un opportuniste. Ne viens pas t'asseoir et profiter sans contribuer et sans soutenir la structure. Sois honnête avec DIEU, avec toi-même et avec les autres.



Hébreux 7 :

2- : « *Et Abraham lui a donné la dîme de tout. D'après la signification de son nom, Melchisédek est d'abord roi de justice ; ensuite il est roi de Salem, c'est à dire roi de paix.*»



Abraham, le père de la foi, a reconnu l'Homme de DIEU en Melchisédek et lui a donné la dîme de tous ses revenus. Il est intéressant de noter que Melchisédek, dans les Écritures, n'a ni date de naissance ni date de mort. La Bible nous éclaire sur tout, pourvu que nous y prêtions attention.

Si nous voulons connaître LA Vérité, consultons notre Bible, la Parole de DIEU.

La dîme a été instituée par DIEU, mais sache que le Seigneur n'a nul besoin de notre argent.

Psaumes 50 :

12- : « *Si j'avais faim, te le dirai-je? l'univers est à moi et tout ce qu'il renferme* »

Pas besoin de traduction.

Lisons également :

Psaumes 24 :

1- : « *A l'Éternel la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent!* »

Mes amis, je vous pose la question : qu'est-ce que les Cieux peuvent bien faire de nos billets de 500 € ou de 5 €.

Prêtez attention à ce qui suit : un Homme de DIEU, dont la mission est d'enseigner la Parole, peut ne pas être à la tête d'une grande organisation.

Cela signifie qu'un Homme de DIEU peut toucher de nombreuses personnes sans être dans un local, devant un pupitre ou face à une grande assemblée.

Cependant, si tu le reconnais comme Serviteur de DIEU, comme Enseignant de la Parole, Obéis à la Parole :

Galates 6:

6- : « Que celui à qui l'on enseigne la Parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne ».

7- : « Ne vous y trompez pas: on ne se moque pas de DIEU. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. »

Ce commandement est assorti d'une mise en garde, et il est même quelque peu menaçant.

Si tu sollicites régulièrement un homme de DIEU, même s'il n'est pas devant un pupitre, s'il t'enseigne la Parole et que tu es convaincu qu'il est de DIEU, applique ce commandement.

Je ne souhaite pas insister davantage sur ce message.



Chers amis, chrétiens, ou irréli­gieux, croyants ou non croyants, que l'Esprit vous ouvre l'intelligence et vous révèle ce que vous devez comprendre.

Nous sommes sous la Nouvelle Alliance, et il n'est plus question de donner un dixième de ses revenus comme cela était prescrit dans l'Ancienne Alliance. Au contraire, les fidèles sont encouragés à donner selon leur cœur et leurs possibilités, sans contrainte ni regret.

La dîme, loin d'être une extorsion, est un moyen pour les organisations religieuses de fonctionner de manière autonome et de subvenir à leurs propres besoins. Elle permet également de soutenir les serviteurs de DIEU qui travaillent parfois à plein temps pour la communauté.

En conclusion,

la dîme n'est pas un vol, mais une expression de solidarité et de soutien au sein de la communauté religieuse.



QUE DIEU VOUS BÉNISSE

Contacts

Vous pouvez nous retrouver sur

Site web

SpiritualDialog

<https://www.oratio-spiritualdialog.fr/>



YOUTUBE

[Youtube.com/@oratio-jesus-christalaport9708](https://www.youtube.com/@oratio-jesus-christalaport9708)



FaceBook

<https://www.facebook.com/falkonahniela>

